

LA NOTE D'INFO AEYPS



De nouvelles infos incontournables !

Édito

Le mot du Président : « J'aimerais revenir sur la journée du 12 octobre qui a été vraiment formidable et je tiens à remercier tous les participants et toute l'équipe administrative pour l'organisation de cette manifestation. Nous renouvelerons cette expérience et je compte sur votre présence à tous ».

Nous profitons de cette nouvelle note d'info pour vous rappeler quelques points de législation à ne surtout pas négliger (cf droit du sport).

Grande nouveauté : AEYPS est depuis peu le CRIB (centre de ressource et d'information pour les bénévoles) du département des Yvelines, ainsi nous sommes à la disposition des bénévoles pour les accompagner dans leurs démarches.



Journée conviviale

En raison des fêtes et des vacances de fin d'année, nous vous demandons de nous retourner les états de présence du mois de décembre pour le 20.

Rappel sur les prérogatives en fonction des diplômes

Droit du sport : arrêté du 4 mai 1995 modifié relatif aux diplômes homologués par l'Etat :

BEESAPT : encadrement des activités physiques et sportives (à l'exception des activités dites à risque : nautiques, de pleine nature...), dans une perspective de découverte à l'exclusion de toute activité d'entraînement ou d'approfondissement d'une discipline sportive.

STAPS : mêmes prérogatives que le BEESAPT.

BEMF : entretenir, améliorer la condition physique (LIA, STEP, cardio,...).

BNSSA : surveillance des baignades (sous la tutelle d'un BEESAN), à l'exclusion de toute activité d'enseignement et d'entraînement de la natation.



Respectez le

Diplômes fédéraux : s'il n'existe pas de brevet d'état dans la discipline, alors l'animateur peut enseigner, et selon la discipline s'assurer que la structure est affiliée à la fédération correspondante ou que la structure est agréée.

Il est obligatoire de faire une demande de **récépissé** (qui remplace la carte professionnelle, sauf si celle-ci est encore valide) auprès de la DDJS du lieu de travail afin de percevoir un salaire. Le diplôme seul ne permet pas d'enseigner contre rémunération. **Par ailleurs, veuillez vérifier que votre document est encore valide, celui-ci devant être renouvelé tous les 3 ans.**

Posez nous vos questions pour le prochain numéro !!!

Nouveauté de l'association : Le CRIB

Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles

Le CRIB est un espace d'accueil, d'échanges et d'accompagnement des dirigeants bénévoles en matière de :

- création d'association
- gestion salariale
- expertise juridique (droit du sport, droit du travail, droit des associations...)

Soutien à la vie associative

AEY-PS est en réseau avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines, la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Comité Départemental Olympique et Sportif...



CENTRE DE RESSOURCE ET D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES

Retrouvez-nous sur le web : <http://www.aeyps78.org>

Interview

Interview de M. Béraud président de l'USMR (association sportive), qui nous dit en quelques lignes comment et pourquoi il a fait appel à AEY-PS :

L'Union Sportive Municipale de Rocquencourt, créée en 1974, ne proposait alors que deux activités sportives (football et cyclotourisme). Aujourd'hui, il faut parler d'une association multisports qui compte à peu près 1 000 adhérents par an sur l'ensemble de ses 10 sections.

Comment avez-vous connu AEY-PS ?

En 1997, le Directeur de AEY-PS a présenté les différents services proposés par Profession Sport et nous avons compris l'intérêt qu'ils représentaient pour notre association. Nous avons de suite apprécié le soutien et l'accompagnement proposés dans notre secteur sportif. Nous étions évidemment un peu dépassés par la législation en vigueur et Profession Sport nous a permis de structurer l'emploi au sein de notre association.

Quelles difficultés rencontrez-vous en tant que dirigeant d'association ?

Président d'une association qui emploie 11 salariés, j'ai été très vite confronté à des difficultés en matière de gestion salariale. Il faut, en effet, établir des contrats de travail, des bulletins de salaires, effectuer des déclarations auprès de multiples organismes, et tout ceci est lourd à gérer pour

de simples dirigeants bénévoles. Profession Sport prend en charge tous ces problèmes administratifs et, de ce fait, apporte un support indispensable à la vie associative.

Profession Sport a embauché, pour l'USMR, une personne qui coordonne les différentes activités sportives sur le plan technique.

Je fais toujours appel à Profession Sport pour disposer d'éducateurs sportifs diplômés d'État et de services légaux et structurés tel que le dispositif Impact Emploi auquel l'USMR vient d'adhérer.

Comment assurez-vous les membres de votre association ?

J'ai souscrit une assurance qui couvre la responsabilité morale des membres du Bureau directeur et des dirigeants des différentes sections. Les adhérents licenciés sont assurés par leur Fédération, mais j'ai dû souscrire une assurance particulière pour les non-licenciés et les invités.

Tous nos adhérents, licenciés ou non, doivent obligatoirement fournir un certificat médical d'aptitude à la discipline choisie.

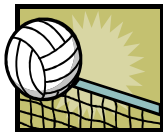
Comment envisagez-vous l'avenir de l'association ?

À terme, je pense que l'intercommunalité devrait permettre un rapprochement et une collaboration entre les associations municipales dont les adhérents seraient les bénéficiaires. Les petites communes ne peuvent pas proposer toutes les activités sportives, ni même faire face à la réalisation d'infrastructures onéreuses. Un rapprochement entre les différents dirigeants permettrait d'aménager une organisation commune dans l'intérêt de tous.

Faites vous appel à d'autres organismes ?

Suivant le cas, je m'adresse à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, au Centre de Formation des Apprentis de Saint-Germain-en-Laye, aux personnes qui interviennent en « conseils » aux réunions organisées par AEY-PS. Tous ces intervenants m'ont toujours apporté une aide précieuse.

Pour être en conformité avec la législation et m'informer régulièrement de tous les règlements en vigueur, j'apprécie également l'aide apportée en consultation par l'Inspecteur du travail.



Offres d'emploi

Pour nos adhérents, nous recherchons :

- des éducateurs diplômés BEMF, CPC ou HACUMESE : cours de GEA, STEP, encadrement de salle, il s'agit d'heures en semaine, en journée et/ou le soir,
- des animateurs BEESAPT ou STAPS : multisports enfants le mercredi matin et/ou après-midi, et pour des stages multisports pendant les vacances scolaires,
- un professeur de dessin : cours en semaine au sein d'une maison d'arrêt,
- tout BEES spécifique (hand-ball, basket-ball, volley-ball, ...),
- diplôme de danse pour enseigner la danse africaine.
- des personnes diplômées STAPS (licence ou maîtrise) option APA.

ANPE : il est important que les structures s'adressent également à l'ANPE pour leur demande d'éducateur. Ces demandes ont une conséquence sur les statistiques de l'INSEE et permettent de constater les besoins dans le secteur du sport.

Retrouvez toutes les offres d'emploi sur le site du Conseil Général 78 : <http://www.cg78.fr/sport/>

ENEZ NOUS RENCONTRER !

ANIMATION EMPLOI EN YVELINES - PROFESSION SPORT

Une Aide à la Vie Associative

Une Solution pour l'Emploi

Hôtel du Département
2, Place André MIGNOT
78012 VERSAILLES CEDEX
Tel : 01.39.07.74.64
aeyps@club-internet.fr
<http://www.aeyps78.org>